

Régionalisation avancée. Le chantier rencontre de nombreux obstacles

Nombre de freins ralentissent encore la mise en œuvre de la régionalisation avancée dont l'insuffisance des ressources humaines et financières et le retard dans l'attribution des compétences aux régions. La mise en œuvre de la déconcentration administrative est très attendue pour accélérer l'implémentation de ce chantier stratégique.



Jihane Gattioui
j.gattioui@leseco.ma

Presque quatre ans après l'installation des conseils régionaux, la mise en œuvre de la régionalisation avancée accuse un retard abyssal. Tout le monde s'accorde sur la nécessité de passer à la vitesse supérieure notamment en matière d'attribution des compétences propres, partagées et transférées conformément aux dispositions juridiques. Aujourd'hui encore, aucun calendrier des étapes par lesquelles les régions devront passer dans l'exercice de leurs compétences n'est fixé. Rappelons à cet égard que des concertations ont été menées entre les présidents des régions et le ministère de l'Intérieur pour l'élaboration d'une charte des compétences qui permettra dans un premier temps d'activer le transfert des compétences propres des régions avant de passer à la concrétisation des autres attributions. La dernière mouture de ce texte a été finalisée avant l'adoption de la charte de la déconcentration. Elle devra être revue à la lumière des schémas directeurs de la déconcentration

qui vont être bientôt validés et qui devront préciser non seulement les compétences à transférer aux administrations régionales mais aussi aux conseils régionaux. Il faut dire que la déconcentration administrative est le corollaire du chantier de la régionalisation avancée. Elle est en effet on ne peut plus déterminante dans le processus de la réussite de la mise en œuvre de la régionalisation. Dès l'installation des conseils régionaux, le besoin s'est fait sentir de doter l'administration locale de véritables pouvoirs décisionnels. Au lendemain des élections régionales, les présidents des régions ont tiré la sonnette d'alarme sur la lenteur de l'administration régionale qui n'est pas encore à l'image de la vision de la régionalisation avancée. Il faut toujours attendre le feu vert de l'administration centrale à l'heure où l'accélération de la cadence s'impose pour la promotion des projets et de l'investissement régionaux. Le gouvernement est ainsi très attendu pour entamer la mise en œuvre de la déconcentration administrative qui va s'étaler sur trois ans. Cela permettra enfin de doter les régions des com-

pétences nécessaires. Cet exercice qui peut paraître simple de prime abord est on ne peut plus compliqué car il faut bien définir les compétences à transférer ainsi que leur périmètre et c'est cette question qui a fait l'objet de négociations entre les régions et le gouvernement, laquelle devra être encore peaufinée. C'est en effet le sprint final avant la mise en œuvre de ce chantier stratégique.

Le frein des ressources humaines

Le transfert des compétences à lui seul ne permettra pas de mettre sur les rails la régionalisation avancée. Les conseils régionaux doivent être accompagnés par le recrutement des ressources humaines compétentes en vue de permettre aux régions d'activer efficacement l'exercice de leurs compétences. Les régions peinent à trouver les cadres et les profils qui acceptent de quitter l'axe Rabat-Casablanca pour travailler dans les régions. Aussi, faut-il mettre en place un système incitatif pour attirer les ressources humaines escomptées. Le même problème se posera certainement au ni-

veau des administrations régionales après l'implémentation de la déconcentration. Sur le volet du financement, des actions sont à entreprendre pour accompagner ce chantier structurant. Le transfert des compétences doit se faire en parallèle avec le transfert des financements. Les régions sont aussi appelées à innover en matière de mobilisation des financements et de diversification de leurs ressources pour la mise en œuvre de leurs plans de développement.

Démocratie participative à activer

Il reste, par ailleurs, à activer la démocratie participative au sein des conseils régionaux et à améliorer l'action des instances créées à cet effet. Or jusque-là, ce volet n'a pas encore atteint les résultats souhaités et de grands efforts restent encore à déployer pour développer l'approche de concertation et la démocratie participative. Rappelons à ce titre que les régions sont tenues en vertu de la loi organique les régissant à créer des mécanismes de dialogue et de concertation en vue d'impliquer les citoyens et la société civile dans l'élaboration des plans de développement. Dans certaines régions, cette disposition reste encore lettre morte. Et même dans la majorité des régions qui ont activé ce mécanisme, le fonctionnement des instances consultatives pétié. Certes, quelques-unes de ces entités ont élaboré des rapports thématiques et ont émis des avis sur des politiques publiques mais nombreuses sont les faiblesses qui caractérisent l'action de ces instances consultatives. Il s'agit notamment de la faiblesse en matière de formation des ressources humaines, l'absence répétitive de nombre de membres de ces instances consultatives, le manque de dispositions juridiques claires et le flou autour des méthodes de travail, un rythme de travail insuffisant et irrégulier... Dans certaines régions, l'engouement pour l'adhésion à ces organes n'est pas au rendez-vous. Pourtant, ces instances ont un rôle majeur dans la promotion de la démocratie participative sur le plan régional. ●



Mohand Laenser.

Président de l'association des présidents des régions

“Le transfert des compétences est à la fois simple et compliqué”

Le président de l'association des présidents des régions, Mohand Laenser estime que la déconcentration est une urgence pour accélérer le processus de la régionalisation avancée. Il faut aussi doter les régions des moyens humains et financiers nécessaires.

Propos recueillis par **Jihane Gattioui**

Que reste-t-il à faire pour faire avancer la régionalisation avancée ?

L'urgence dont Sa majesté le Roi a parlé dans son dernier discours c'est la déconcentration. Il faut que l'on puisse savoir de quoi disposent les régions aussi bien en matière de compétences que de ressources financières et humaines (RH). La déconcentration est en effet l'un des corollaires de la régionalisation. Par ailleurs, le besoin se fait sentir en matière des ressources humaines.

Depuis le début du mandat des conseils régionaux, rien n'a changé en matière des ressources humaines ?

La restructuration a été faite. Les programmes ont été mis en place. Les responsables de haut niveau, les directeurs généraux ont été recrutés. Mais, ce n'est pas suffisant. La région devient un exécutant. Avant, elle était un simple organe de délibération car l'ordonnateur était le wali. Là, la régionalisation devient opérationnelle. Et avec les agences d'exécution des projets, il faut des moyens beaucoup plus forts en nombre et en qualité. Par exemple, une région moyenne au Maroc dispose d'un peu

moins de 100 personnes alors que ce chiffre est de 3000 à 4000 dans une même région en France.

Est-ce uniquement une question de moyens financiers ?

Non. En dehors de l'axe Rabat-Casablanca, pour pouvoir dénicher des ressources humaines de grande valeur, il faut bien les payer et encore faut-il les trouver. Or, aujourd'hui, les régions de l'intérieur peinent à les trouver car il est difficile pour des compétences déjà en place de quitter leurs postes pour aller à l'intérieur en l'absence d'une motivation très forte. En outre, le métier d'opérateur territorial est spécifique. Il ne s'agit pas uniquement de recruter des ressources humaines qui sortent de l'université et d'en faire des agents de développement. Il faut la formation qui demande un peu de temps.

Comment font les régions actuellement en l'absence de RH qualifiées ?

Elles travaillent avec ce qu'elles ont. Le plan de rattrapage des inégalités qui a été mis en place par l'initiative de Sa Majesté (les fameux 50 milliards de dirhams) est un outil très important. Certaines actions sont faites directement par la région, d'autres

sont confiées à l'agence régionale d'exécution ou sous-traités aux départements existant comme c'est le cas des routes, de l'énergie et de l'eau. Les ressources viennent de la région qui reste maîtresse de la décision et peut déléguer la maîtrise d'ouvrage aux services de l'Etat représentés dans la région.

Où en est le transfert des compétences ?

Le transfert des compétences est à la fois simple et compliqué. La loi a en effet précisé les trois types de compétences : propres, partagées et celles qui peuvent être partagées plus tard. Mais, il faut tout préciser pour bien définir les compétences à transférer aux régions et jusqu'où ce transfert peut aller. A titre d'exemple pour la formation professionnelle : s'agit-il de transférer toutes les compétences ayant trait à cette formation, d'une partie ou uniquement de la logistique ? C'est sur cette question qu'on a travaillé avec les ministères et le ministère de l'Intérieur. Nous attendons actuellement les schémas directeurs de la déconcentration pour pouvoir avancer.

Quid des ressources financières ?

Il faut accompagner le transfert des compétences avec les ressources financières nécessaires. Si on déconcentre uniquement les attributions sans mettre les ressources en place, on est en dehors de la loi. Tout transfert doit être accompagné des ressources financières. Les compétences qui vont être transférées existaient déjà, leur transfert doit s'accompagner aussi des ressources financières qui leur sont déjà consacrées. Ce n'est pas aussi simple que ça car un ministère a un budget global mais il n'est pas lié à chaque opération.

Y a-t-il du retard en matière de mise en œuvre de la régionalisation ?

Tout dépend de quel côté on se place. Sur le plan des attentes des citoyens et des présidents des régions, il y a un retard. Si on fait des comparaisons avec d'autres pays, les choses diffèrent. Les grandes lois de déconcentration françaises datent de 1982 et certains textes d'application sont en train de sortir jusqu'à aujourd'hui. C'est un processus progressif qui n'est pas figé dans le temps. C'est sûr qu'il y a un retard, mais on a un modèle à mettre en œuvre et à affiner pour éviter un certain nombre de gaspillages.

Qu'en est-il de la solidarité entre les régions ?

Le fonds est prévu, mais il n'est pas facile de le mettre en application et de répartir les ressources. Qu'entendons-t-on par région la plus pauvre et la plus riche ? On prend, à titre d'exemple, une région comme Casablanca qui a le plus de ressources mais elle a certainement et aussi des poches de pauvreté aussi importantes que des régions à faible budget. On est en train de travailler avec le ministère de l'Intérieur sur le décret. Le fonds est alimenté. Il s'agit actuellement de répartir les ressources. ●